



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



HORIZON ASEAN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL
DE SINGAPOUR

N° 40 – Octobre 2022

Sommaire

Région

- F [Enjeux liés à l'accroissement des recettes fiscales dans l'ASEAN](#)
- F [Annexes](#)

Focus pays

- F [Composition des recettes fiscales et taux d'imposition](#)



Région

Enjeux liés à l'accroissement des recettes fiscales dans l'ASEAN

Depuis 2020, les recettes fiscales des pays de l'ASEAN ont considérablement chuté alors même que les économies de la région ont injecté 914 Mds USD de mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, d'après les données de la Banque asiatique de développement (BASD). La pandémie a accentué les déficiences structurelles des systèmes fiscaux de la région et souligné l'urgence de réformes fiscales et/ou le déploiement plus rapide de réformes déjà initiées afin de permettre un redressement des économies asiatiques à long-terme. En 2020, les principales sources de recettes fiscales dans l'ASEAN-8 (hors Birmanie et Brunei Darussalam) étaient i) la TVA et les autres taxes sur les biens et services, qui représentaient 48% des recettes fiscales, ii) l'impôt sur les sociétés (24%), ainsi que iii) l'impôt sur le revenu des particuliers, représentant 13% (cf. *Annexe 1*).

1. La pandémie a nettement érodé des recettes fiscales déjà insuffisantes dans l'ASEAN

Bien avant la pandémie, la fiscalité de la majorité des pays de l'ASEAN était déjà sujette à des problèmes structurels. Durant la pandémie, les pays de la région ont été affaiblis socialement et économiquement, ce qui a donné lieu à des mesures de soutien qui ont pesé sur les finances publiques. D'après le rapport « *Strengthening Domestic Resource Mobilization in Southeast Asia* » de la Banque asiatique de développement (BASD), ces mesures auraient représenté un total d'environ 914 Mds USD, alors même que la région accuse un manque de recettes fiscales.

Sur la décennie 2010-2020, le ratio impôts/PIB de la région de l'ASEAN-8 (KH, SG, TH, LA, ID, MY, VN, PH) n'a augmenté que modérément (+0,9 points de pourcentage), porté principalement par le Cambodge (cf. *Annexe 2*). Dans l'ordre, les variations par pays sont les suivantes : Cambodge (+12,9 p.p.), les Philippines (+3,7 p.p.), Singapour (+0,3 p.p.), la Thaïlande (-1,1 p.p.), l'Indonésie (-1,3 p.p.), la Malaisie (-2,4 p.p.), le Laos (-2,5 p.p.) et le Vietnam (-2,7 p.p.). Les réformes fiscales et administratives mises en place par le Cambodge au cours de la période – notamment la numérisation des services aux contribuables, la simplification des procédures ou l'amélioration des audits et la

formation du personnel - expliquent en grande partie ces performances (Banque mondiale, 2019).

En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné une chute historique des recettes fiscales en Asie-Pacifique (-1,2 p.p.), à contre-courant de la moyenne de l'OCDE qui, elle, augmentait de 0,1 p.p. sur la même période¹. Toutes les économies de l'ASEAN-8 – les données de la Birmanie et de Brunei n'étant pas accessibles - ont enregistré des baisses significatives de recettes fiscales sur la période. Les ratios impôt/PIB ont varié de 8,9% au Laos à 22,7% au Vietnam en 2020, avec un ratio moyen impôts/PIB pour l'ASEAN-8 de 15,0% (cf. *Annexe 3*). Une baisse des recettes supérieure à 15% a été observée en Indonésie, couplée à une diminution du PIB de 2,1% (Banque mondiale). Les ratios impôts/PIB ont diminué de 1,0 p.p. à 2,0 p.p. en Malaisie, au Vietnam, au Cambodge, en Indonésie et au Laos.

La structure des recettes fiscales dans l'ASEAN est hétérogène entre les pays et ne reflète pas non plus celle de l'OCDE (cf. *Annexe 4*).

a) TVA et autres taxes sur les biens et services

Les recettes fiscales provenant des impôts sur les biens et services - TVA et autres taxes sur les biens et services - représentaient la part la plus importante des recettes fiscales totales de l'ASEAN-8 (48,1%) en 2020, quand la moyenne de l'OCDE s'établissait à 32,6%

¹ D'après les données du rapport Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022 de l'OCDE

(chiffre de 2019). Par pays, les taxes sur les biens et services ont été la principale source de recettes fiscales au Cambodge, en Indonésie, au Laos, aux Philippines, en Thaïlande et au Vietnam. Dans l'ASEAN, les pays qui prélèvent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, les Philippines, Singapour (la GST, Goods and Services Tax, équivalente à la TVA), la Thaïlande et le Vietnam. La Malaisie impose quant à elle une taxe sur les ventes, et la Birmanie, une taxe commerciale s'apparentant davantage à une taxe sur les ventes. Brunei n'impose pas de TVA.

Entre 2010 et 2020, le Laos enregistre la plus forte augmentation de la région de la part des recettes provenant de la TVA (+25,0 p.p.). Trois économies de l'ASEAN connaissent une baisse de la part des recettes de TVA dans le total de leurs recettes fiscales au cours de cette période : le Vietnam – dont la baisse de 4,4 p.p. s'expliquait par l'augmentation des autres recettes fiscales, telles que l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales -, les Philippines, et Singapour.

Les recettes de TVA ont représenté 21,6% du total des impôts dans les pays de l'ASEAN-8 en 2020, en ligne avec la moyenne de l'OCDE (20,3%, chiffre 2019). La TVA a généré plus de 25% des impôts totaux en Indonésie, au Laos, et au Cambodge. A noter que l'Indonésie a augmenté le 1er avril 2022 le taux de sa TVA de 10 à 11%. **Les autres taxes sur les biens et services représentaient quant à elles la plus grande part des recettes totales dans les économies de l'ASEAN-8 (26,5%), soit plus du double de la moyenne de l'OCDE (12,3%, chiffre de 2019).** La part des autres taxes sur les biens et services dans les recettes totales des pays de la région est, par ailleurs, restée élevée au Cambodge, en Thaïlande et au Laos où elle dépasse 35% du total des recettes fiscales.

b) Impôts sur les revenus (sociétés et particuliers)

En 2020, les recettes de l'impôt sur le revenu – regroupant l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) ont représenté en moyenne 37,3% des recettes fiscales totales de l'ASEAN-8. La part des recettes de l'impôt sur les sociétés dans le total des recettes dépassait celle de l'impôt sur le revenu des particuliers dans deux pays de l'ASEAN : la Malaisie et Singapour, à l'inverse des

autres économies de la région. Les recettes de l'IS ont constitué par ailleurs la plus grande source de revenus pour Singapour.

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont représenté en moyenne 24,1% des recettes fiscales de l'ASEAN-8 en 2020, soit une proportion supérieure à la part de l'OCDE (9,6%, chiffre de 2019). La part des recettes de l'IS dépassait même 25% en Indonésie, en Malaisie, et à Singapour, alors qu'entre 2010 et 2020, la baisse des recettes de l'impôt sur les sociétés était le principal moteur des diminutions des ratios impôts/PIB observées en Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie, au Laos et au Vietnam. Les taux de l'IS dans les pays de l'ASEAN, allant de 17% pour Singapour à 25% pour les Philippines sont, par ailleurs, en phase avec l'accord fiscal de l'OCDE de 2021 approuvé par 6 des 10 pays de l'ASEAN tablant sur un IS minimum de 15% dans tous les pays signataires à partir de 2023 (cf. *Annexe 5*).

Il est enfin intéressant de constater que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers ont représenté seulement 13,2% du total des recettes fiscales de la région, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (23,5%, chiffre de 2019).

c) Contributions liées à la sécurité sociale

La région prélève structurellement une part significativement faible de contributions de sécurité sociale : 7,5% des impôts totaux dans la région en 2020, contre 25,9% pour la moyenne de l'OCDE (chiffre de 2019). Les cotisations de sécurité sociale ont généré une part relativement faible des recettes pour la plupart des économies de la région, à l'exception des Philippines (15,7%) et du Vietnam (30,4 %).

d) Fiscalité environnementale

En général, le recours à la fiscalité pour traiter les questions environnementales est faible dans la région, qui continue de subventionner les combustibles fossiles. En Malaisie, la majorité (90%) des recettes fiscales environnementales proviennent des taxes sur les transports (taxes d'immatriculation ou d'utilisation routière des véhicules à moteur ou taxes de départ). Dans d'autres économies de l'ASEAN, les recettes fiscales environnementales proviennent

essentiellement des taxes sur l'énergie (le plus souvent des accises sur le diesel et l'essence), représentant la totalité des recettes liées à l'environnement au Vietnam, 76% à Singapour et 74% aux Philippines. Les autres recettes fiscales environnementales de la région proviennent des taxes sur la pollution et les ressources.

Seul Singapour a franchi un pas dans le recours à la fiscalité environnementale et est devenu, en 2019, le premier pays d'Asie du Sud-Est à introduire un système de tarification du carbone. Cette taxe sur le carbone, prélevée pour la première fois en 2020, est appliquée aux installations qui émettent 25 000 tonnes de gaz à effet de serre ou plus par an et devrait progressivement être revalorisée de 5 dollars singapouriens (SGD) – soit 3,6 euros environ - par tonne de CO₂e à 25 SGD/tCO₂e (17,8 EUR) en 2024 et 2025, pour atteindre 50-80 SGD/tCO₂e (35,6-57 EUR) d'ici 2030, selon l'Autorité monétaire de Singapour. Cette taxe vient compléter le système de taxation des véhicules basé sur les émissions de carbone introduit en janvier 2013, qui impose une taxe sur toutes les voitures neuves, les taxis et les voitures d'occasion nouvellement importées, en fonction de leurs performances en matière de CO₂/km.

La tarification du carbone est de plus en plus envisagée dans d'autres pays de la région. L'Indonésie a par exemple adopté une loi dont l'application (prévue le 1er avril 2022 puis le 1er juillet 2022) a été reportée sans indication de date, tandis que le Premier ministre malaisien a indiqué, au cours de la présentation du budget 2023, la mise à l'étude d'un dispositif de taxe carbone ainsi que la généralisation d'un numéro fiscal unique pour tous les citoyens de plus de 18 ans. Toutefois, la dissolution récente du parlement a suspendu ce projet de budget qui pourrait être représenté à l'issue des élections de novembre.

2. Les réformes fiscales déjà initiées ne parviennent pas à accroître suffisamment les recettes

a) Les pays de l'ASEAN font face à des défis structurels

La plupart des pays de l'ASEAN étaient déjà sujets, pré-crise, à des faiblesses structurelles sur le plan fiscal.

Ces défis, accentués par la pandémie, concernent principalement :

- **La progressivité limitée de l'impôt**, pourtant un indicateur clé de l'équité du système fiscal, les impôts sur la fortune se limitant notamment à l'impôt foncier et à l'impôt sur les successions, et étant également sous-utilisés ;
- **La faible décentralisation de la fiscalité infranationale**, les impôts fonciers étant très largement sous-utilisés dans la région : 0,6% du PIB au Cambodge, 0,5% en Thaïlande et aux Philippines, contre une moyenne de 1,9% pour l'OCDE ;
- **Les niveaux importants d'informalité**, 93% des personnes employées au Cambodge relevant de l'économie informelle, 85% en Birmanie et en Indonésie, selon l'Organisation internationale du Travail ;
- **L'évasion fiscale et l'imposition de l'activité transfrontalière**, cette dernière étant en forte hausse en raison du contexte de mondialisation et de la montée de l'économie numérique, alors que la conformité fiscale est essentielle à une mobilisation efficace des ressources ;
- **La vulnérabilité à la fraude à la TVA**, illustrée par des ratios d'efficacité de la TVA –ratios des recettes de la TVA au PIB, divisés par le taux standard de TVA - relativement faibles : 0,26 en Indonésie, 0,48 en Thaïlande et révélant une inefficacité de l'administration et de la déclaration de la TVA dans plusieurs pays de l'ASEAN ;
- **La capacité administrative**, freinée par le manque d'effectif au sein des administrations fiscales, notamment au Cambodge, en Indonésie, en Birmanie et aux Philippines, et un retard numérique, corrélés en Asie, selon le rapport de la BAsD, à l'efficacité du gouvernement et la qualité des institutions ;
- **La lourdeur administrative de la conformité fiscale**, reposant entre autres sur la fréquence élevée des paiements des différents impôts,

supérieure à la moyenne mondiale pour le Cambodge, l'Indonésie et la Birmanie (BAsD, 2022)

- **Le recours parfois important aux revenus non durables** : cas du Vietnam, où la hausse des recettes en 2022 est tirée par l'augmentation exceptionnelle des recettes sur le pétrole (+103%) et de celle sur le transfert des droits d'utilisation des terres (+63%). Celles-ci représentent 20-25% des recettes totales (4,5% pour les revenus du pétrole et 15-20% pour les droits d'utilisation des terres).

D'après une étude du FMI², il existerait par ailleurs un ratio impôt/PIB minimum - établi à 15% - pour soutenir une croissance économique accélérée. Or, dans l'ASEAN-8, quatre pays présentent un ratio inférieur à ce chiffre : Singapour, la Malaisie, l'Indonésie et le Laos. L'interprétation du ratio est cependant à mesurer puisque, même si Singapour dispose d'un ratio relativement faible - ses taux d'impôt sur le revenu (en particulier l'IS) et de TVA étant inférieurs à ceux d'autres économies de la région - en dépit du fait que son PIB par habitant est l'un des plus élevés au monde, il est largement compensé par d'autres sources de revenus. Un ratio aussi faible, comparé à celui de l'OCDE (34%), est en tout cas inquiétant si l'on prend en compte les besoins d'investissement de la région, notamment dans les infrastructures, et qui sont généralement estimés à 210 Mds USD par an. L'investissement privé ne permettra certainement pas de couvrir ces besoins à lui seul.

Dans un contexte d'intégration commerciale régionale, les efforts des pays de l'ASEAN ont jusqu'à présent été davantage menés sur la facilitation des échanges commerciaux que sur une volonté d'harmonisation fiscale entre pays. Les déséquilibres intrarégionaux sont importants : Singapour est reconnue comme ayant la bureaucratie fiscale la plus efficace, tandis que le reste de l'ASEAN souffre encore de déficiences des systèmes d'administration fiscaux, voire de corruption.

D'autre part, le recours à la fiscalité pour traiter les questions environnementales est encore faible dans la région, alors que la réforme des subventions

énergétiques allié à la mise en place d'une fiscalité environnementale pourrait, selon la BAsD, mobiliser d'importantes recettes publiques et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

b) Plusieurs réformes encourageantes ont été initiées mais certaines demeurent incomplètes

Des progrès visant à augmenter les ratios impôt/PIB ont été réalisés depuis cinq ans grâce à plusieurs initiatives fiscales, achevées ou en cours, notamment au Cambodge, en Indonésie, en Birmanie, aux Philippines et en Thaïlande :

- i) Aux Philippines, un programme de réformes fiscales (*Comprehensive Tax Reform Program*) a été initié en 2017 et devrait être poursuivi par la nouvelle administration. Son 1^{er} module, la *Tax Reform for Acceleration and Inclusion* (TRAIN) de décembre 2017, a réduit et simplifié l'IRP, élargi l'assiette de la TVA, et ajusté les droits d'accise (carburant, automobile, boissons sucrées, activités minières, tabac). Le 2^{ème} module, la *Corporate Recovery and Tax Incentives for Enterprises* (CREATE) adoptée en mars 2021, s'est inscrit dans une logique de soutien aux entreprises dans le contexte de la pandémie, via une réduction de l'IS et la création d'incitations fiscales. A la suite de son élection en mai 2022, le président Marcos Jr a identifié la poursuite de la CTRP parmi ses priorités législatives. Celle-ci devrait être complétée par (i) un 3^{ème} module, la *Real Property Valuation Reform* (RPVR), destiné à accroître l'assiette des impôts fonciers en renforçant la capacité des pouvoirs publics à évaluer la valeur des biens immobiliers, ainsi que (ii) un 4^{ème} module, la *Passive Income and Financial Intermediary Taxation Act* (PIFITA), qui devrait principalement consister en une simplification et une harmonisation des impôts et taxes sur les services et les transactions financières.
- ii) Une stratégie de mobilisation des recettes 2019-2023 est appliquée au Cambodge, axée sur l'automatisation des services fiscaux, l'examen des

² Gaspar et al., 2016, *Tax Capacity and Growth: Is there a Tipping Point?*, IMF Working Paper, 16/234

incitations fiscales et la mise en place d'indicateurs clés de performance ;

- iii) La Birmanie a défini en janvier 2021 des objectifs de renforcement des recettes fiscales visant à étendre la couverture du système d'auto-évaluation et la centralisation du traitement des déclarations d'impôts et des paiements, afin d'améliorer les capacités de l'administration fiscale et accroître les recettes tout en réduisant le recours accru aux impôts indirects. Cependant, le coup d'état de février 2021 aura probablement ralenti ou gelé ces initiatives ;
- iv) Un programme de réforme est mené par la Direction générale des impôts de l'Indonésie. Il est centré sur l'introduction d'audits fondés sur le risque, la levée du secret bancaire le développement de systèmes informatiques, la retenue à la source, et comprend une hausse progressive de la TVA ainsi que des changements de taux d'imposition, notamment pour les contribuables les plus fortunés ;
- v) Des initiatives ont été prises en Thaïlande pour accroître les recettes fiscales, notamment la taxation de l'économie numérique avec l'introduction en 2021 d'une taxe sur la valeur ajoutée pour les entreprises étrangères de commerce en ligne. Le gouvernement prévoit par ailleurs de modifier ou de créer de nouvelles taxes, notamment : (i) le retour de la taxe foncière (« land and building tax ») à son taux antérieur (réduction de 90% sur le taux d'imposition depuis juin 2020), cette baisse ayant entraîné une diminution de recettes fiscales d'environ 30 Mds THB par an (900 M USD) ; (ii) la suppression de l'exonération de la taxe sur les ventes d'actions sur les marchés boursiers (taxe qui pourrait s'appliquer dorénavant sur les profits réalisés et non plus sur le produit de la vente).

3. L'ASEAN doit mettre en place des solutions pour exploiter pleinement sa capacité fiscale.

Les pays de la région, même s'ils se positionnent à des niveaux de maturité différents dans leur processus de réforme fiscale, font face à des défis communs qui

soulèvent la **question d'une harmonisation fiscale régionale, peu évoquée jusqu'à présent.**

La BASD précise que ses recommandations n'ont pas vocation à être adoptées immédiatement par toutes les économies de l'ASEAN et doivent être adaptées à la configuration des systèmes fiscaux actuels des pays, de leur faisabilité politique, et des défis fiscaux à court et moyen terme propres pour chacun d'entre eux. **La BASD et le cabinet de conseil singapourien AlphaBeta définissent ainsi les trois axes d'amélioration suivants pour réformer les systèmes fiscaux des pays de la région de manière progressive :**

1. Élargir l'assiette fiscale via :

-**L'élargissement de l'IRP** par une plus grande progressivité de l'impôt, notamment grâce à la rationalisation des déductions fiscales (sur le modèle de la réforme *TRAIN* aux Philippines) ;

-**L'imposition du patrimoine**, en se concentrant dans un premier temps sur les très fortunés ;

-**L'imposition des biens**, qui passera par la résolution des problèmes de tenue des registres cadastraux, la rationalisation des exonérations fiscales, ou encore une transparence des données entre les autorités locales et le service des impôts (centralisation aux Philippines) et par le biais de registres en ligne ;

-**L'imposition environnementale**, à travers la réduction des subventions aux carburants et l'augmentation/mise en place de taxes sur le carbone (comme à Singapour), ou sur les importations de carburant, à l'instar des Philippines avec leur taxe d'importation temporaire de 10% sur le pétrole destinée à lever des fonds publics face à la pandémie ;

-**La taxation numérique**, en commençant par évaluer l'impact potentiel sur la compétitivité de l'économie numérique.

2. Améliorer la conformité fiscale grâce à :

-**La lutte contre la fraude à la TVA**, en travaillant sur des technologies d'enregistrement des données de manière sécurisée – en fonction des possibilités dans le domaine des pays. Par exemple, le ministère des Finances thaïlandais a mené en 2018 des tests d'utilisation de la blockchain pour suivre les paiements de la TVA dans son laboratoire d'innovation ;

-**Réduire l'économie informelle**, en développant des outils permettant d'assurer le bon enregistrement des particuliers et des entreprises en tant que contribuables, sur le modèle du portail d'enregistrement des entreprises en ligne du Cambodge.

3. Réformer l'administration fiscale via :

-**La simplification de la procédure de déclaration en ligne**, en optimisant la plateforme pour réduire le temps de déclaration – grâce à des déclarations pré-remplies par exemple -, sur le modèle du portail *myTax* de Singapour, utilisable sur ordinateur et smartphone ;

-**La simplification des processus de paiement**, grâce à la mise en place de plusieurs options de paiement – paiement en ligne, comme en Malaisie avec *CitiConnectSM e-Tax*, une solution de paiement en ligne qui permet aux entreprises de régler leurs impôts directement sur une plateforme dédiée.

Selon la BAsD, la mise en place progressive de ces recommandations pourrait générer un bond potentiel des recettes fiscales de tous les pays de l'ASEAN de l'ordre de 216 Mds USD d'ici 2025 si les économies parviennent à aligner leurs ratio impôts/PIB à ceux des pays les plus performants de l'Asie Pacifique. Cette projection serait cohérente avec les estimations d'AlphaBeta qui table sur **une hausse de 84 Mds USD par an des recettes fiscales pour les cinq économies de l'ASEAN - KH, TH, ID, MY, PH** – ciblées dans leur rapport.

La mobilisation des ressources nationales est nécessaire pour redresser les économies de la région, mais constitue également un axe central de la Stratégie 2030 de la BAsD dans l'atteinte de ses objectifs :

-Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités grâce à des systèmes fiscaux équitables et efficaces ;

-Accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes, en taxant notamment les individus plutôt que les ménages, ce qui devrait favoriser l'autonomisation des femmes ;

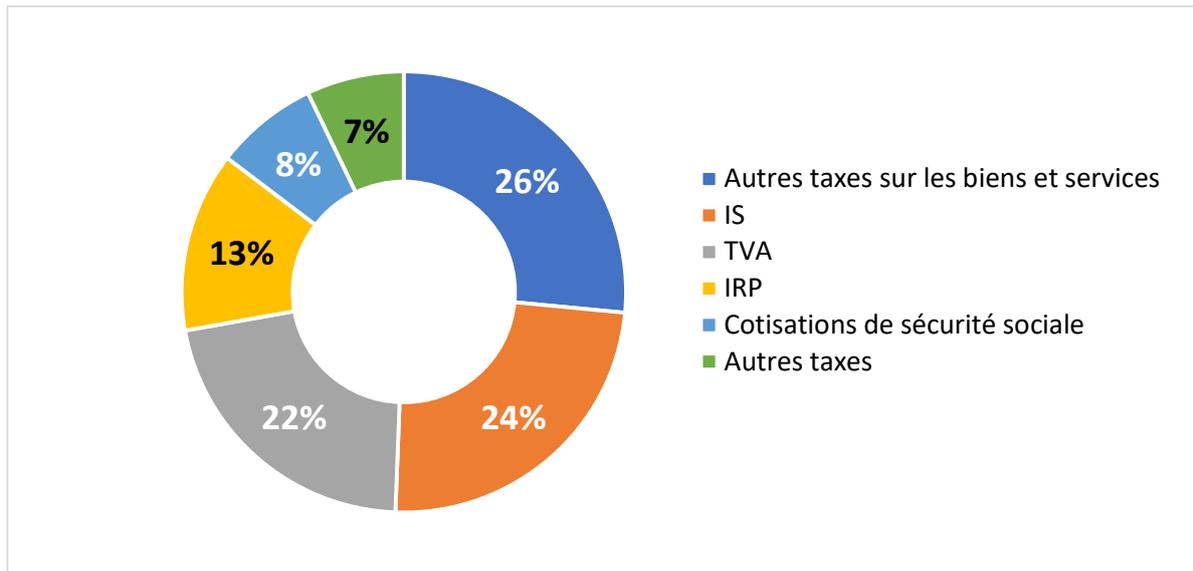
-Lutter contre le changement climatique et stimuler l'amélioration de la durabilité environnementale, en développant une fiscalité environnementale ;

-Renforcer la gouvernance et la capacité institutionnelle, par le biais des réformes de rationalisation de l'utilisation de la technologie numérique dans l'administration fiscale qui simplifie la conformité fiscale ;

-Favoriser la coopération et l'intégration régionales, grâce à une meilleure coopération intrarégionale.

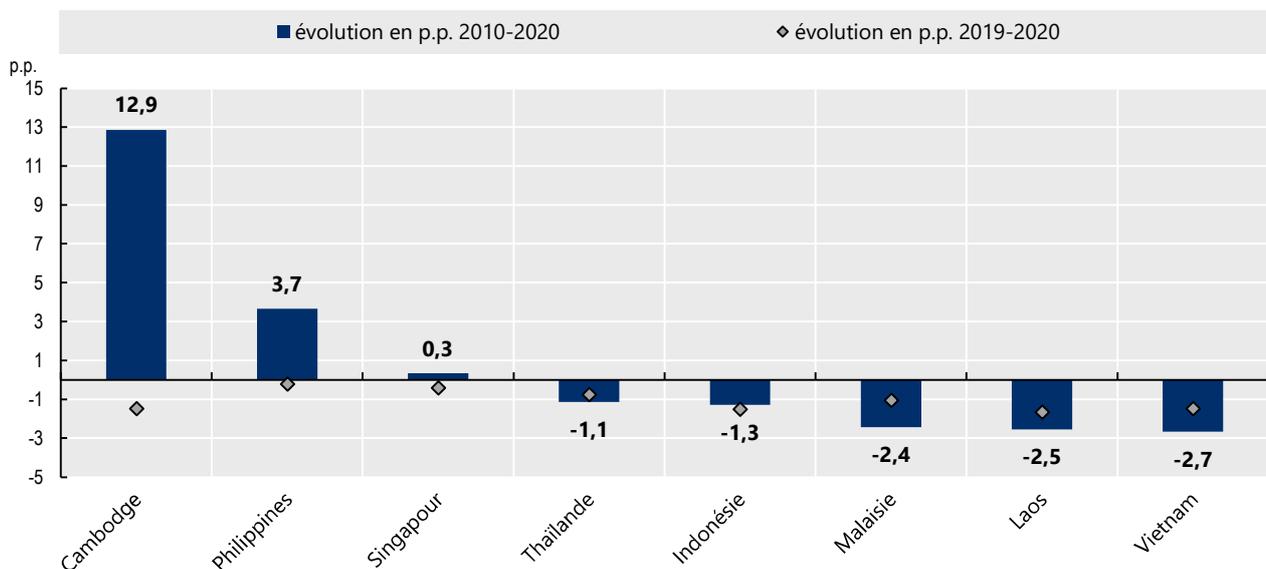
Annexes

Annexe 1. Décomposition des recettes fiscales de l'ASEAN-8 en 2020 (en % du total)



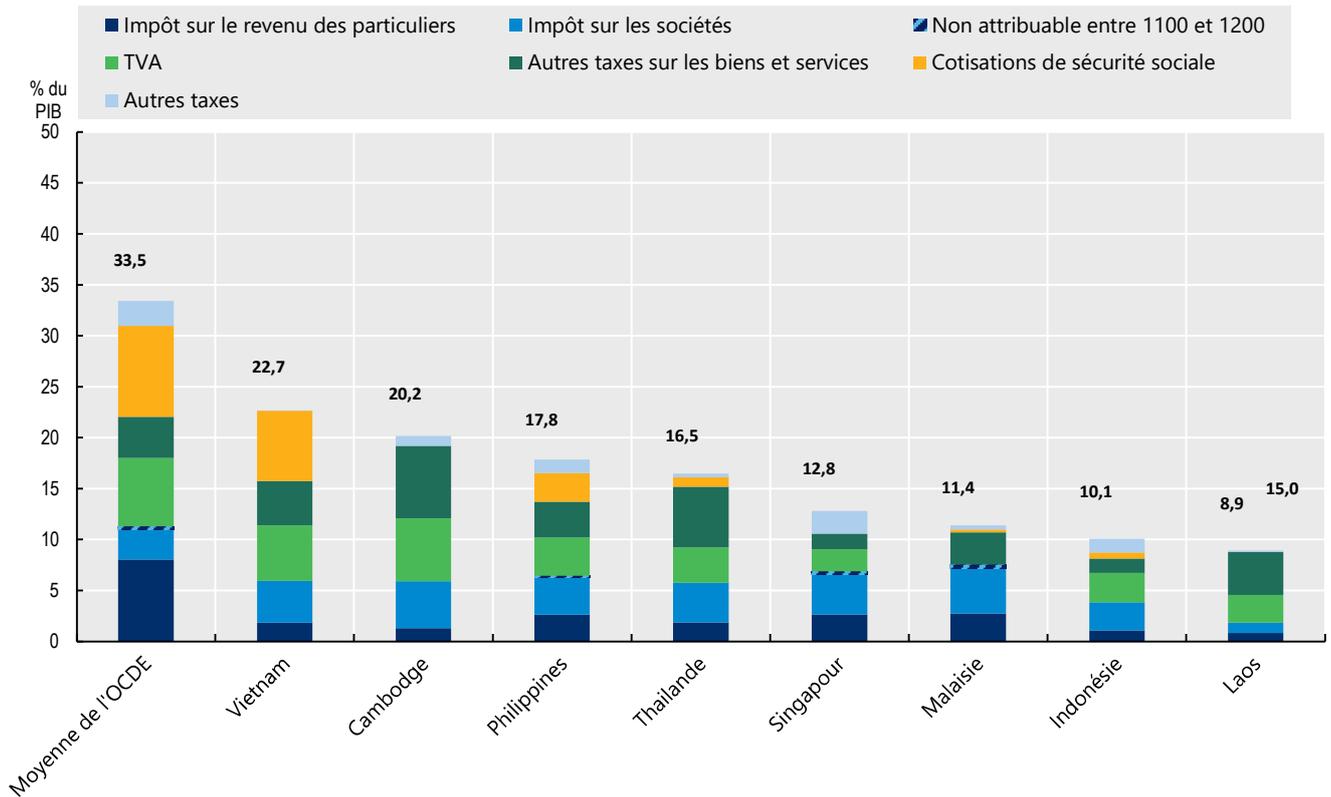
Source : *Strengthening Domestic Resource Mobilization in Southeast Asia 2022* de la BAoD

Annexe 2. Évolution des ratios recettes fiscales/PIB dans les pays de l'ASEAN entre 2010-2020 et 2019-2020 (en points de pourcentage)



Source : *Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022* de l'OCDE

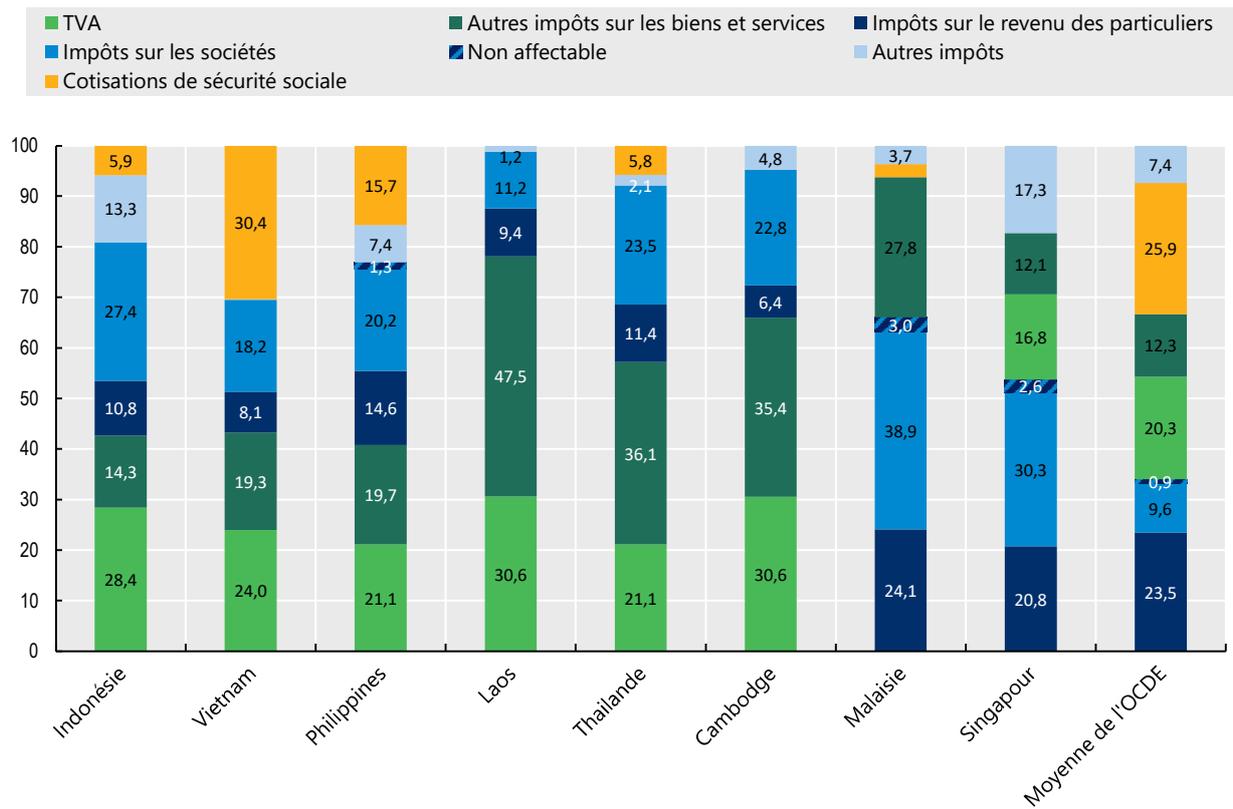
Annexe 3. Ratio recettes fiscales/PIB dans les pays de l'ASEAN en 2020 (en % du PIB)



	Impôt sur le revenu des particuliers	Impôt sur les sociétés	Non attribuable entre 1100 et 1200	TVA	Autres taxes sur les biens et services	Cotisations de sécurité sociale	Autres taxes
Moyenne de l'OCDE	8,0	3,0	0,3	6,7	4,0	8,9	2,4
Vietnam	1,8	4,1	0,0	5,4	4,4	6,9	0,0
Cambodge	1,3	4,6	0,0	6,2	7,1	0,0	1,0
Philippines	2,6	3,6	0,2	3,8	3,5	2,8	1,3
Thaïlande	1,9	3,9	0,0	3,5	5,9	1,0	0,3
Singapour	2,7	3,9	0,3	2,2	1,6	0,0	2,2
Malaisie	2,7	4,4	0,3	0,0	3,2	0,3	0,4
Indonésie	1,1	2,8	0,0	2,9	1,4	0,6	1,3
Laos	0,8	1,0	0,0	2,7	4,2	0,0	0,1

Source : Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022 de l'OCDE

Annexe 4. Composition des recettes fiscales dans l'ASEAN en 2020 (% du total des recettes)



Source : Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022 de l'OCDE

Focus pays

Composition des recettes fiscales et taux d'imposition

		Cambodge (Dernière révision le 11 août 2022)
Taux de l'impôt sur les sociétés		20
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		20
Taux normal de la TVA		10
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : NA / 15 (sauf payé aux institutions financières enregistrées) / 15 ; Non-résident : 14 / 14 / 14
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	Les plus-values sont soumises au taux normal de l'impôt sur les sociétés.
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	20 (reporté à janvier 2024).
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA

		Indonésie (Dernière révision le 22 juin 2022)
Taux de l'impôt sur les sociétés		22
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		35
Taux normal de la TVA		11
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 10 ou exempté (particuliers), exempté (entreprises) / 10, 15, ou 20 / 15 ; Non-résident : 20 / 20 / 20
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	Les plus-values sont soumises au taux normal de l'impôt sur le revenu, à l'exception de certains objets fiscaux soumis à l'impôt final sur le revenu.
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	20 (reporté à janvier 2024).
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA

		<h2>Malaisie</h2> <p>(Dernière révision le 13 juin 2022)</p>
Taux de l'impôt sur les sociétés		24
Taux global de l'impôt sur le revenu des particuliers		Résidents : 30 ; Non-résidents : 30
Taux normal de la TVA		Taxe sur les ventes : 10 ; Taxe sur les services : 6
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 0 / 0 / 0 ; Non-résident : 0 / 0 ou 15 / 10
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	En général, les gains sur les immobilisations ne sont pas soumis à l'impôt, à l'exception des gains résultant de la cession de biens immobiliers situés en Malaisie, qui sont soumis au RPGT (jusqu'à 30 %).
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	En général, les gains sur les immobilisations ne sont pas soumis à l'impôt, à l'exception des gains résultant de la cession de biens immobiliers situés en Malaisie, qui sont soumis au RPGT (jusqu'à 30 %).
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA

		<h2>Philippines</h2> <p>(Dernière révision le 30 juin 2022)</p>
Taux de l'impôt sur les sociétés		25 (20 pour certaines PME domestiques)
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		35 (progressif)
Taux normal de la TVA		12
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 0 / 10, 15, ou 20 / 20 ; Non-résident : 15 ou 25 / 20 / 25
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	Voir site PwC
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	Voir site PwC
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	Un impôt sur les successions de 6% est imposé sur les actifs du contribuable décédé.
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	6

		<h2>Singapour</h2> <p>(Dernière révision le 27 mars 2022)</p>
Taux de l'impôt sur les sociétés		17
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		22 (24% à partir de l'année d'évaluation 2024)
Taux normal de la TVA		Taxe sur les produits et services (GST) : 7
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : NA ; Non-résidents : 0 / 15 / 10
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	NA
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	20 (reporté à janvier 2024).
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA

		Thaïlande (Dernière révision le 20 juillet 2022)
Taux de l'impôt sur les sociétés		20
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		35
Taux normal de la TVA		7
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 10 / 1 / 3 ; Non-résident : 10 / 15 / 15
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	Les plus-values sont soumises au taux normal de l'impôt sur les sociétés.
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	Les plus-values sont soumises au taux normal de l'impôt sur les sociétés.
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	10
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	5

		<h2>Laos</h2> <p>(Dernière révision le 8 août 2022)</p>
Taux de l'impôt sur les sociétés		20 (précédemment 24)
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		25 (précédemment 24)
Taux normal de la TVA		10
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 10 / 10 / 5 ; Non-résident : 10 / 10 / 5
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	NA
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	NA
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA

		Birmanie
		(Dernière révision le 26 juillet 2022)
Taux de l'impôt sur les sociétés		22
Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers		25
Taux normal de la TVA		Il n'y a pas de TVA en Birmanie. L'impôt indirect en Birmanie est la taxe commerciale, avec un taux général de 5%.
Taux de l'impôt retenu à la source (Dividendes / Intérêts / Redevances)		Résident : 0 / 0 / 10 ; Non-résident : 0 / 15* / 15 *0 pour une succursale d'une société étrangère enregistrée en Birmanie.
Taux de l'impôt sur les plus-values	Taux global d'imposition des plus-values professionnelles (%)	10% pour le secteur non pétrolier et gazier ; 40 à 50 % pour le secteur pétrolier et gazier
	Taux global d'imposition des plus-values individuelles (%)	10
Taux d'imposition du patrimoine net		NA
Taux des droits de succession et de donation	Taux global des droits de succession (%)	NA
	Taux global de l'impôt sur les donations (%)	NA